




MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 21 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	16
DATE DE CONVOCATION	
14 octobre 2021	
DATE D’AFFICHAGE	
2 5 OCT. 2021	
Codification : 9.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 2 5 OCT. 2021	
et publication du 2 5 OCT. 2021	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-et-un, le **vingt-et-un octobre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le quatorze octobre deux mille vingt-et-un** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS (arrive à 21h23), Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE (arrive à 20h25), Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrive à 21h23), Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH

Absente avec excuse : Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Didier DUPIN

OBJET : 2021-064 : convention avec le Syndicat Intercommunal d’Energie du département de la Loire Territorial d’énergie – Implantation d’un équipement technique sur un ouvrage communal

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d’un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y a lieu d’envisager l’implantation d’un équipement technique sur un ouvrage communal,

A cet effet, les conditions d’hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d’implantation,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211021-2021-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2021

Publication : 25/10/2021

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'implantation d'un équipement technique sur le clocher de l'église,
- **D'autoriser** M. le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 25 octobre 2021

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211021-2021-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2021

Publication : 25/10/2021